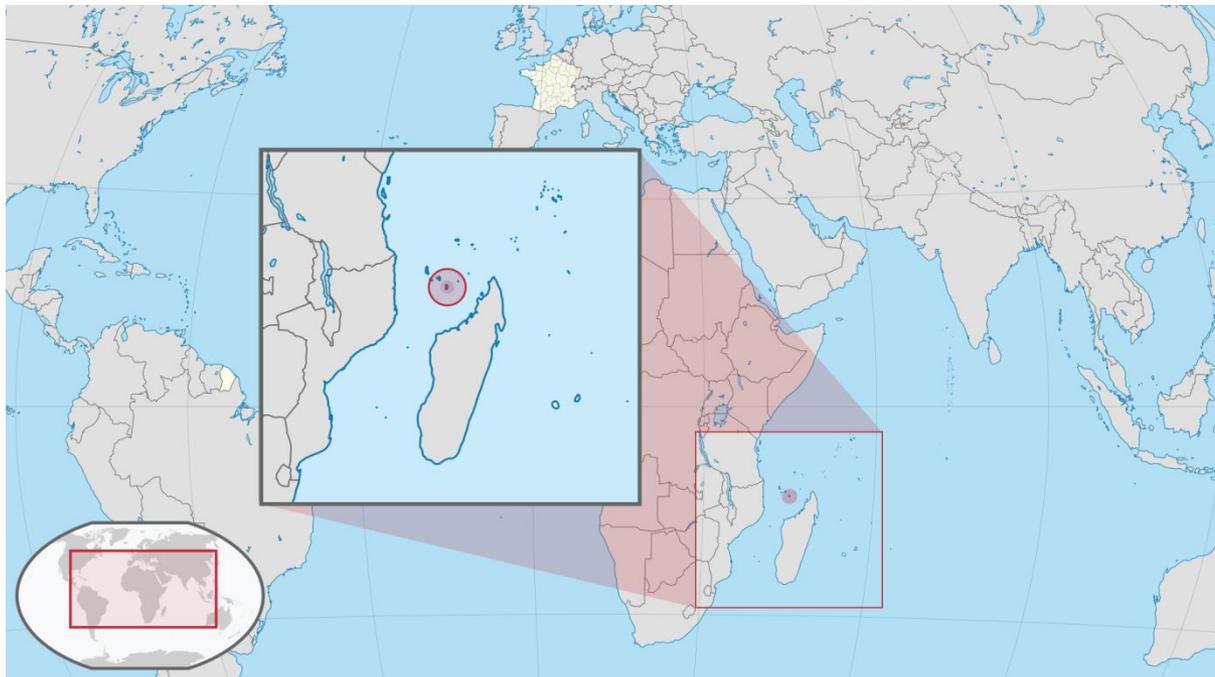


Améliorer l'accès à l'assainissement à Mayotte

Un regard franco-malgache





LE CONTEXTE

22/05/2015

Restitution de la mission IRCOD/Gret

Spécificités mahoraises

Le recensement réalisé par l'Insee en 2012 montre que :

- la croissance démographique du département est de 2,7 % par an (à comparer à la croissance de la France métropolitaine – 0,7 % – ou à celle de Madagascar – de 3 %) ;
- plus de la moitié de la population à moins de 18 ans ;
- plus d'un tiers de la population n'a aucune scolarisation ;
- deux-tiers des résidences principales manquent du « confort de base » ;
- moins de deux tiers du bâti est en dur.

Par ailleurs, l'espérance de vie est de 74 ans (dix ans de moins qu'en France métropolitaine), et le produit intérieur brut par habitant est un peu inférieur à 8 000 €.

L'IDH de Mayotte est 0,75 et un classement de Mayotte 100^e parmi les pays classés en 2010 (au niveau de pays tels les Philippines ou la Tunisie).

État des lieux

Selon le recensement Insee toujours, les habitations principales ont ces caractéristiques :

		en %
	2012	2007
sans électricité	6,4	8,1
sans eau	30,4	62,5
sans douche ni baignoire	61,7	69,8
sans WC	58,6	58,6
sans confort de base	64,6	77,4

- l'écart entre les résidences équipées d'eau à domicile et celle équipées de WC signifie qu'environ 30 % des résidences connectées au réseau d'eau rejettent leurs eaux usées directement dans l'environnement ;
- les résidences qui n'ont pas de WC sont en partie équipées d'autres solutions à leurs problèmes d'assainissement, en particulier les traditionnels espaces d'ablution ;
- une résidence est équipée d'un WC ne gère pas forcément bien ses effluents.

Un historique

- Un assainissement traditionnel : l'espace d'ablutions
- Un programme de « latrinisation » dans les années 80 (adossé au programme de construction de logement mené par la Sim)
- Des mini-réseaux avec de petites Step dans la foulée d'opérations immobilières dans les années 90 et 00
- Une programmation centrée sur l'assainissement collectif d'ampleur aujourd'hui

Planification existante, études en cours

- Le zonage : 76 % du territoire (correspondant à 95 % des habitants) en assainissement collectif et 34 % du territoire (correspondant aux 5 % des habitants restants) en non-collectif.
- Le schéma directeur estime qu'à horizon 2032 l'assainissement collectif coûterait environ 800 M€). Ces dépenses seraient à phaser. Il faudrait engager un peu moins de 600 M€ dans les 12 prochaines années, dont un peu plus de 300 k€ d'ici 2020
- Ce schéma doit être soumis à une contre-expertise

Des ménages peu solvables

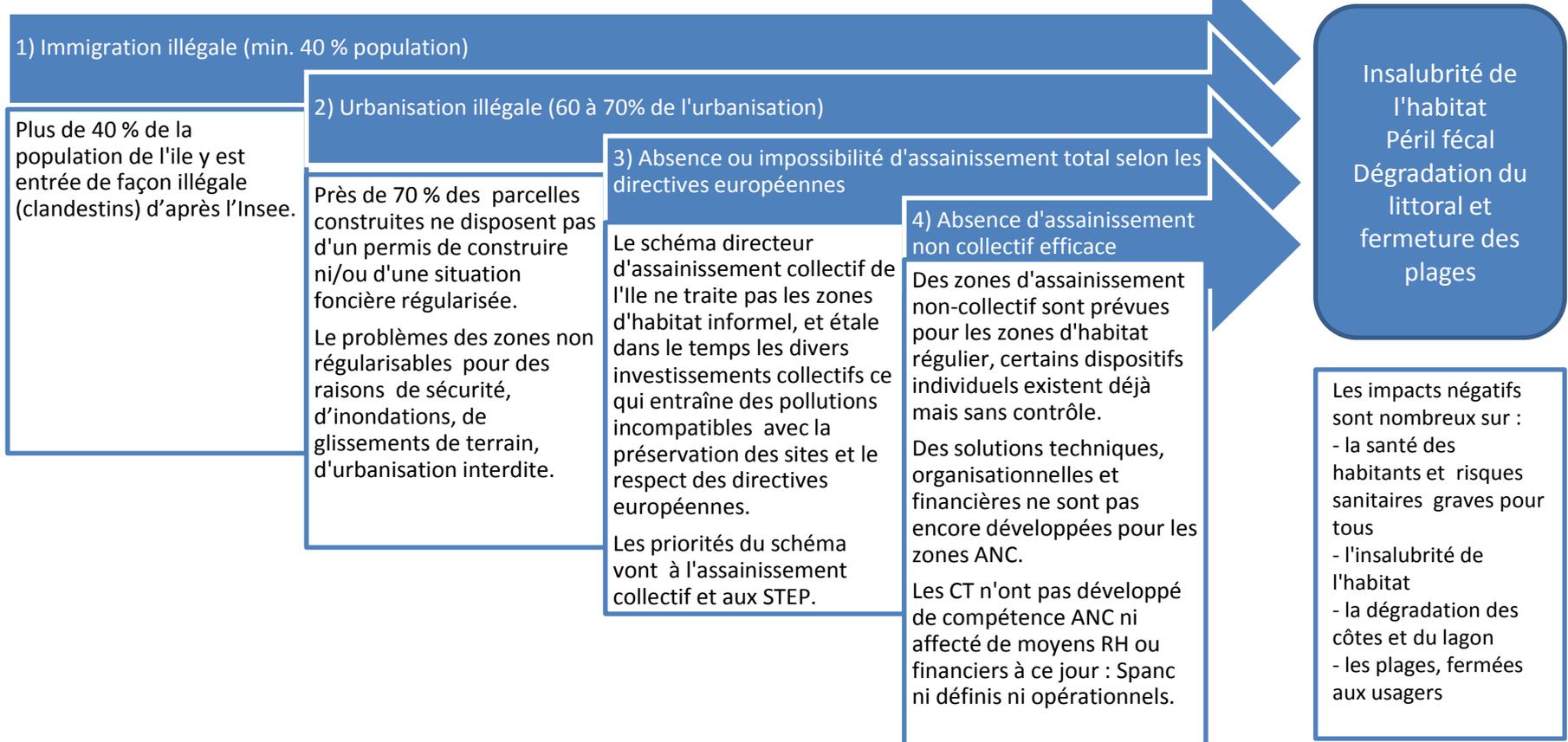
- Branchements au réseau d'égouts et toilettes avec fosse septique aux normes coûtent plus de 2 à 3 k€
- Or d'après l'Insee en 2011 la moitié de la population vit avec moins de 384 €/mois/unité de consommation
- Le décile le plus pauvre de la population ne gagnait en 2011 que 87 € par mois et par unité de consommation
- L'accès à l'assainissement des plus pauvres devra être subventionné



ARBRES À PROBLÈMES, À OBJECTIFS

Arbre des problèmes :

sur la définition des zones à assainir en non-collectif, et les enjeux et obstacles de fond relatifs à la légitimité de ce projet



Arbre à objectifs (1)

Le projet se propose donc de contribuer de façon distincte à ce qui relèvera :

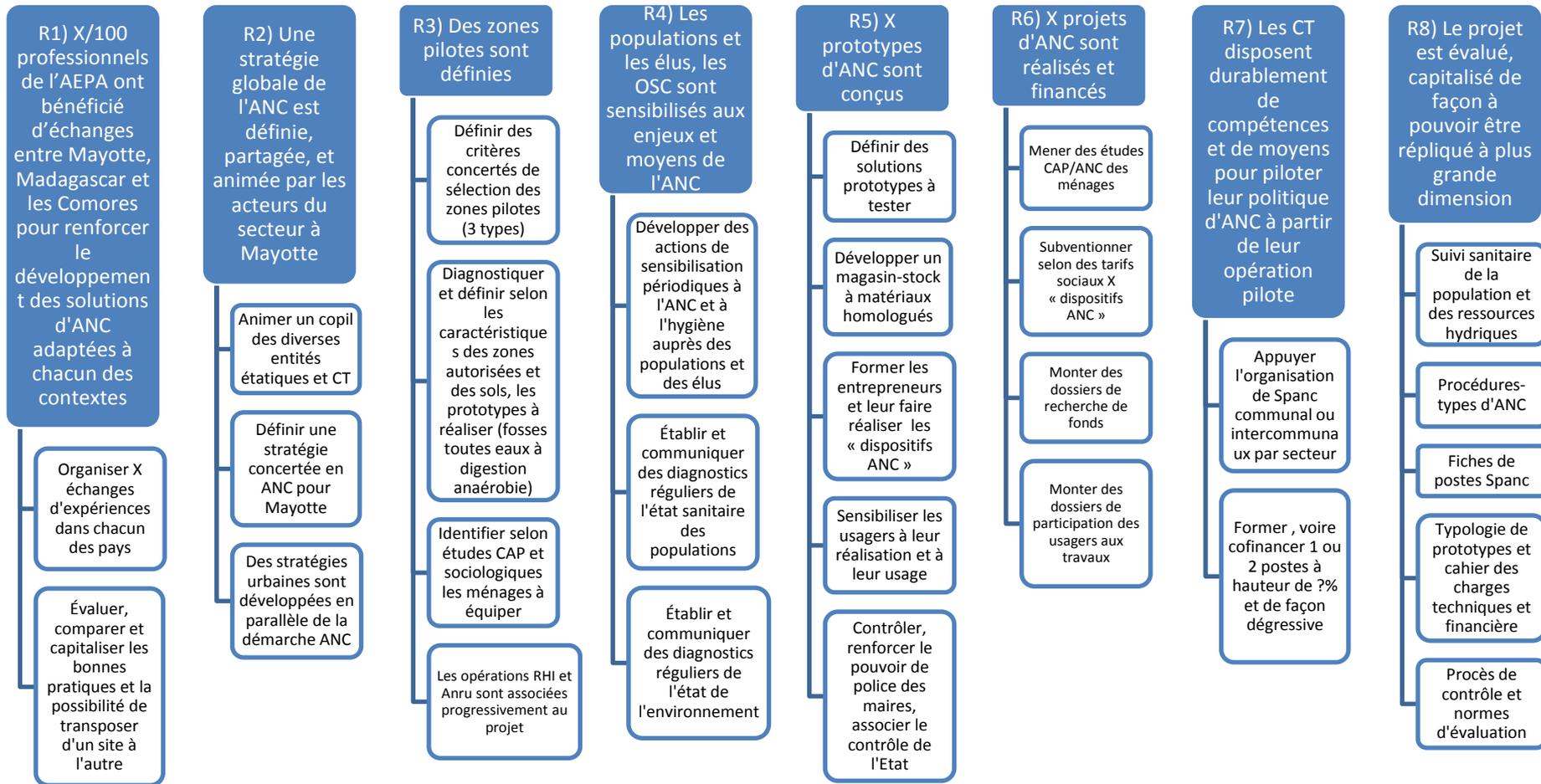
- de l'articulation ou de l'animation des politiques en amont du problème de l'assainissement non-collectif, pour leur prise en compte aux plans régional et local (points 1, 2 et 3)
- des opérations pilotes (sites améliorables distincts des sites à décaser) spécifiques en matière de solutions techniques et de gouvernance de l'assainissement collectif (Spanc) (point 4) déclinés en :
 - sites pilotes majeurs
 - sites-pilotes de petite taillepour initialisation du processus et capitalisation-réplication future auprès de l'ensemble des communes du département

Arbre à objectifs (2)

Objectif global : Contribuer à l'amélioration de la santé publique, de la salubrité de l'habitat, et à la de l'environnement terrestre, sous-terrain, hydrique et côtier de Mayotte.

Objectif spécifique : développer une stratégie et une gouvernance publique-privée de l'assainissement non collectif adaptée à Mayotte en sensibilisant et soutenant les acteurs publics et les populations des zones concernées et en structurant un/des Spanc efficaces, viables et pérennes portés par les CT et leurs intercommunalités.

Arbre à objectifs (3)



Cadre du projet

Volet	Activités
La formation par la pratique des communes volontaires au rôle du Spanc	Identification de communes volontaires
	Embauche et formation de personnel technique
	Réalisation d'un inventaire/diagnostic des solutions d'assainissement
	Sous-zonage fosses perdues, fosses toutes eaux, toilettes sèches
La mise en place d'un vivier d'artisans produisant et installant des équipements sanitaires	Enquête socio-éco pour mieux connaître les pratiques et la volonté à payer pour une amélioration
	Définition de solutions techniques adaptées et abordables
	Identification et formation d'artisans
	Vente des équipements et suivi des poses
La conduite d'une campagne de communication pour le changement de comportement	Identification de cibles, comportements, vecteurs et messages
	Conception participative d'outils de communication
	Marketing des équipements sanitaires
	Communication pour le changement de comportement
La mise en place de mécanismes de subventionnement ciblés pour les ménages les plus pauvres	Identifier les besoins en subvention par catégorie de ménages
	Définir un mécanisme de subventionnement qui puisse également servir à la population clandestine
	Suivi du fonctionnement du mécanisme
	Évaluer les réalisations, les processus et l'opérationnalité des Spanc
L'évaluation, la capitalisation et les conditions de réplication –dissémination du projet	Capitaliser et définir les conditions de réplication améliorée
	Communiquer et contribuer à l'évolution normative éventuelle

OUTILS DE FINANCEMENT DISPONIBLES

Un outil disponible : le Pocte Feder

L'intervention du Feder visera à prévenir les risques de propagation des maladies hydriques et vectorielles en favorisant :

- les échanges et transferts de savoir-faire et d'expertise dans les domaines de l'eau (analyses, contrôles), de l'assainissement et des déchets,*
- débouchant sur l'émergence et la mise en œuvre d'actions locales et concertées visant à améliorer la qualité de l'eau et à développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement*
- et permettant en complément la sensibilisation des populations aux bonnes pratiques en la matière.*

Le programme opérationnel de coopération territoriale européen (Pocte) pour Mayotte, Madagascar et les Comores sur la période 2014-2020 en cours de validation en est une déclinaison, il a un objectif spécifique sur l'eau et l'assainissement et prévoit une enveloppe financière pour des actions pilotes pouvant améliorer la situation

Les montants disponibles orientent vers un projet pilote

- Le Pocte dans son ensemble dispose de 12 M€
- Une fraction serait mobilisable sur un projet d'assainissement, de l'ordre de 600 à 700 k€
- Un cofinancement de 15 % est à trouver
- Le budget global du projet est donc de l'ordre de 700 à 800 k€
- Un subventionnement significatif de l'accès des ménages coûte cher, ce qui réduit l'ambition du projet en termes numériques
- Il s'agit d'un projet pilote qui permettra de tester solutions techniques et organisationnelles, et leurs mécanismes de diffusion

Esquisse financière

document pour réfléchir aux limites et enjeux de ce projet
(base projet global entre 700 et 800 k€)

Acteurs concernés	Postes de dépenses : variante 1	Variante 2	Variante 3
Cellule de pilotage du projet, animateurs terrain Techniciens des CT de Mayotte	Pilotage de la cellule projet : 200 k€ animation, conduite des partenariats et des actions terrain , sensibilisation, définition des prototypes, contrôle des travaux et appui aux CT) Voir qui a vocation à être futur resp. Spanc au niveau local ou départemental, si niveau compatible Feder	100 k€ : variante poste chef de projet à mi-temps, ou en volontariat : (25 k€/an) et mise en place immédiate d'un Chef de projet des CT de Mayotte	Idem
Experts publics ONG : pS-Eau, Ircod et Gret	Expertises et assistance technique : 150 k€ appui Ircod et Gret à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre locales, formation et sensibilisation (équivalent 10 missions respectives réparties sur 4ans)	Idem ci-contre (mais reste faible)	Idem
Techniciens et inspecteurs salubrité des CT & intercos de Mayotte	Participation initiale à l'expertise portée par les collectivités territoriales de type Spanc : 50 k€ , a vocation à être dégressive et repris e intégralement au niveau du/des futurs Spanc.	ramené à zéro si 100% participation des CTD motivées par Spanc	zéro, idem
Équipes projets de Mada-Tana et Mahajanga (Gret et Ircod)	Partages de savoir-faire entre territoires : 50 à 100 k€ entre Mayotte, Madagascar et les Comores : gouvernance de l'assainissement, sensibilisation à l'hygiène, technologies adaptées	Idem	idem
Maîtres d'ouvrages locaux (CT et ménages)	Travaux et mesures d'accompagnement : 150 k€ Ex : 50 prototypes ANC à 3 k€ ou 75 prototypes ANC à 2 k€ Ou 150 prototypes ANC à 1000 k€	200 k€ ; travaux protos et micro-step dépotage-séchage-compostage des BVL, ou lit filtrant planté de roseaux. *75 protos à 2 k€ moy *1 Step FPR à 50 k€	200 prototypes ANC à 1 k€
	Total : 650 k€ à 700 k€	Total 650 k€ à 700 k€	

Plan d'actions / échéancier

- Porteur du projet
- Partenaires du projet et engagements respectifs
- Date de dépôt ?
- Dates de premiers et derniers décaissements ?
- Préalables importants
- Échéanciers de projet ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

